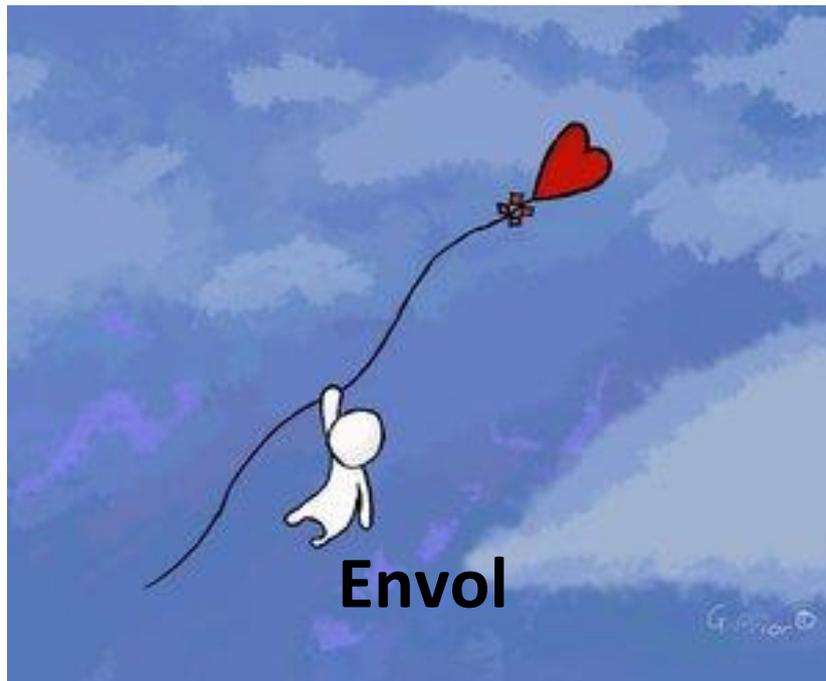




Groupe de travail inter-associatif **CNA - Go-Élan**
Courriel : cna.go-elan@gestalt-therapie.org



Livret de soutien à l'installation du Gestaltiste en début de pratique

Commissions GO-ELAN-CEG-t & CNA-SFG

Sommaire

	page
1^{ère} Partie – Rêve	3
Vrac de questions	3
Premiers pas	4
Ma future activité	4
Mes qualités d'entrepreneur	5
2^{ème} Partie – Projet - Plan	6
Quelle profession ? Quel titre utiliser ?	6
Quel statut ?	7
Budget prévisionnel	8
Où vais-je exercer ?	9
3^{ème} Partie – Construction	10
L'installation	10
La communication	10
Le cadre de ma pratique	12
Comptabilité - Gestion	12
L'évaluation	13
Annexes	14
Fiche 2.1 – Gestion de projet – le pré-contact	15
Fiche 2.2A – Choix du statut juridique 	17
Fiche 2.2B – Choix du statut juridique 	20
Fiche 2.3 – Professionnalisation	23
Fiche 2.4 – Préparation d'une présentation	25
Fiche 3.1 – Cartes de visite	26
Fiche 3.2 – Flyers, Plaquettes	27
Fiche 3.3 – Site Internet	29
Fiche 3.4 – Plan de prospection	31
Fiche 3.5 – Evaluation	32
Fiche 3.6 – Respect de la réglementation	33
Fiche 3.7 – Réseau gestaltiste	35
Fiche 3.8 – Réseau psychothérapie	39



1ère partie

Rêve

*Je me questionne :
mes motivations, mes hésitations*

Qu'est-ce que je **veux** faire, qu'est-ce que je **peux** faire, en fonction de mes compétences, de ma situation, de l'environnement ?

C'est le moment de **faire le point** avant d'initier mon installation, d'envisager des aménagements, voire de renoncer.



FIX

Vrac de questions

- Qu'est ce qui me pousse à m'installer ?
- Qu'est-ce que je sais de moi ?
- Mes atouts, points d'appui, limites, vigilances ?

Quelles sont mes ressources intérieures ?

Mes motivations à changer : qu'est-ce qui me pousse à évoluer, voire changer de métier ? Devenir Gestalt-thérapeute ? Cohérence par rapport au métier et ses contraintes ?

Bilan de mes expériences personnelles : parcours de vie, thérapie... sur quelles ressources puis-je compter ? Quelles sont mes capacités à gérer le stress, l'inconfort et l'incertitude inhérente à tout changement et phase de démarrage d'une nouvelle activité ? Comment vais-je faire pour trouver du soutien ?

Bilan de mon parcours professionnel : quelles compétences acquises sont transférables ? Quelle organisation du travail me convient, autonomie, en équipe ? Quelle possibilité d'intégrer dès aujourd'hui la Gestalt dans mon activité ? Quelles sont mes limites actuelles ?

Quelles sont mes ressources extérieures ?

Sur qui puis-je compter pour mon démarrage ? Amis, connaissances, réseau local prescripteur, autres thérapeutes ? Listez les personnes qui pourraient soutenir mon activité ?

Situation personnelle ? Dois-je m'assumer financièrement seul(e) ? Puis-je avoir du soutien matériel et psychologique ? Quelles sont mes ressources financières ?

Quels moyens matériels ? Local à partager ? Pièce aménageable à mon domicile ?

Quel cadre intermédiaire puis-je utiliser avant mon démarrage ? Proposer de la thérapie dans une association locale sous forme de bénévolat, être assistant d'un thérapeute dans un groupe...

Premiers pas

Comment j'imagine ma future activité ?

→ Sous quelle forme vais-je exercer ?

- ✓ En institution ? En libéral ?...
- ✓ Suis-je à l'aise avec l'idée de travailler seul(e) ?
- ✓ Est-ce que je préfère partager un cabinet ?
- ✓ A plein temps ? En complément d'activité ? Quelle répartition ? Sur quelles journées, quelles plages horaires ?
- ✓ Comment articuler mes multiples identités professionnelles vis-à-vis de l'environnement ?

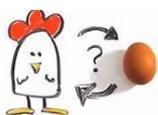
→ Où m'installer, comment me positionner ?

Je ne suis pas seul(e) sur la place et il est important de repérer où je mets les pieds.

- ✓ Quels sont mes expertises (*travail avec les enfants, les couples, etc.*) ?
- ✓ Quels sont mes atouts ?
- ✓ Quels sont les autres psys présents dans le paysage où je souhaite m'installer ?
- ✓ Est-ce que mon lieu de travail est visible ? Est facilement accessible (transport, parking...)?

→ Auprès de quels clients ?

- ✓ Quelle est ma « cible » : adultes, enfants, couple ?
- ✓ Quel format : thérapie individuelle, en groupe ?
- ✓ Quelles problématiques ou thématiques : addictions, souffrance au travail, problèmes alimentaires... ?
- ✓ Ai-je la formation adéquate, dois-je la compléter ?



Ce sont mes clients qui me font thérapeute ou orientent ma pratique, mais il est important aussi de sentir ce qui m'anime et de réfléchir au public que j'ai envie d'accompagner.

Mes qualités d'entrepreneur :

Au-delà de mes compétences de thérapeute :

→ Suis-je un bon gestionnaire ?

Mes missions : établir un bilan prévisionnel, anticiper les charges, interagir avec les organismes sociaux (URSSAF, impôts, RSI et autres), gérer les factures, les chèques, éventuellement suivre la comptabilité, à moins que je ne sollicite un expert-comptable qu'il faudra payer.



→ Suis-je organisé ?

Un peu d'administratif : prévoir du temps chaque semaine, surtout au début !

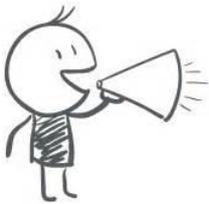
L'organisation n'est pas que l'administratif, c'est aussi la gestion du temps pour toutes les tâches : comptabilité, courrier, banque, ménage, horaires, gestion des pauses...

Préparer un planning hebdomadaire ou mensuel et vérifier régulièrement où j'en suis !

→ Ai-je de l'appétence pour les aspects juridiques ?

Gestion du bail, législation... Je peux me faire aider si besoin. Il existe aussi des formations (parfois gratuites) dans les chambres de commerces ou autres structures.

→ Ai-je l'âme d'un commercial ?



C'est un point crucial dans toute entreprise, y compris pour un Gestalt-thérapeute. Pour que les clients viennent me voir, ils doivent savoir que j'existe et ce que je fais ! Donc, je dois me faire connaître et communiquer.

- Pour chaque compétence manquante, je vois comment les acquérir ou qui peut me les apporter.

Quelles sont les grandes idées qui ressortent de ce questionnement ?

Comment je vois ma place dans le monde dans les prochaines années ?



2ème partie

Projet - Plan



Je décide de m'installer, je construis mon projet, j'anticipe...

(voir Fiche2.1)

Quelle profession ? Quel titre utiliser ?

- **Je veux pratiquer la gestalt-thérapie au sein de mon métier actuel** (éducateur, professeur, artisan, artiste, infirmier etc.)

- **et/ou pratiquer en tant que :**
 - ✓ Gestalt-thérapeute ?
 - ✓ Psychopraticien ? ← voir le site  de la FF2P)
 - ✓ Psychopraticien en Gestalt-thérapie ?
 - ✓ Psychothérapeute ?
 - ✓ Psychopraticien relationnel ? ← voir les sites  AFFop, SNPPSY)
 - ✓ Coach gestaltiste ? ←  <http://www.coach-gestalt.org/>
 - ✓ .../...

Je questionne des personnes déjà installées pour savoir quel titre elles ont choisi et pour quelles raisons. Je vais voir les sites des différentes organisations professionnelles pour affiner mon choix (voir annexes)



Titre et profession légiférés 🇧🇪:

← http://www.alter-psy.org/IMG/pdf/loi_du_10_mai_2015.pdf

Ce qui nous concerne plus spécifiquement est situé en jaune et à partir de l'art. 68/2/1

Pour plus d'informations ← www.societebelgedegestalt.be

Titre légiféré 🇫🇷:

L'article 52 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique régit l'usage du titre de psychologue et impose l'inscription des professionnels au registre national des psychologues.

Le décret du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychologue modifié par le décret du 7 mai 2012 en précise les modalités.

← www.iledefrance.ars.sante.fr/usage-du-titre-de-psychologue

Quel statut choisir ? (voir Fiche 2.2)

Cela dépend de ce que je veux et de ce qui est possible en fonction de l'environnement et du métier choisi.

- ✓ En libéral, salarié, ... ?
- ✓ Sous quel statut juridique & fiscal ?
- ✓ Travailler à temps plein, temps partiel ?



Pour débiter, association, entreprise ?

Au départ, avec quelques clients/patients, une organisation en association¹ entre collègues peut être une option tout comme la micro entreprise (auto-entreprise).



Pour être salarié, le cadre associatif peut-être choisi, à condition de ne pas être administrateur.

¹ (🇫🇷 Association loi 1901 ; 🇧🇪 Asbl 1921)

Réaliser un budget prévisionnel

→ Tarif

Mon tarif parle de la valeur que je m'accorde, de la légitimité que je me donne ... Lorsque je démarre, je suis « fragile » à ces endroits-là ... Et en même temps, si je ne suis pas encore un professionnel aguerri ... je compense souvent mon manque d'expérience - et de savoir-faire - par une supervision soutenue, par de longues heures de co-vision, de réflexion personnelle !

En tout état de cause, une fois que le tarif est fixé, il n'est pas simple de l'augmenter ...

Mon environnement peut également me donner des repères : quels sont les tarifs de mes collègues (en tenant compte de leur « séniorité ») dans ma région ? Ce ne sont pas forcément les personnes qui pratiquent les tarifs les plus bas qui ont le plus de monde. Mais ce sont souvent ces personnes-là qui ont le plus de mal à vivre de leur métier. Or comme chacun, j'ai besoin de sécurité interne - et plus j'en ai, moins je suis corruptible.

J'établis le tarif des séances en fonction de ces éléments :

- ✓ Individuelle
- ✓ Couple
- ✓ Famille
- ✓ Groupe continu
- ✓ Groupe ponctuel
- ✓ Groupe résidentiel
- ✓ .../...

→ Plan de trésorerie

Je liste les charges prévisionnelles, fixes et variables, mensuelles et annuelles, et les ressources potentielles. J'établis un plan de trésorerie prévisionnel.

Par exemple :

Ressources	Charges
Séances de thérapie Animation de groupes	Local Assurances Fournitures (<i>mouchoirs, objets pédagogiques, feuilles, crayons, produits d'entretien, ...</i>) Transport Charges (<i>électricité, gaz, eau etc.</i>) Charges sociales Cotisations retraite Comptabilité (<i>logiciel, comptable, association d'assistance aux professions libérales...</i>) Repas Supervision Formation continue Adhésion à une association professionnelle Participation à des Colloques Annuaire Communication (<i>Site, flyers etc.</i>) Revue-Livres .../...

La question de la viabilité de mon activité ne se pose sans doute pas encore, mais voici un petit calcul qui peut éclairer la réalité concrète de la question : *une personne venant tous les 10 jours, viendra environ 30 fois dans l'année. Si le tarif est de 60€, il rapportera 1800€ de CA annuel. Sur la base d'environ 50% de charges, il me reste donc 900 €/an = 75€ net / mois.*



Je ne néglige pas la charge des fournitures liées à l'installation (par exemple : fauteuils, ordinateur, cahiers...).



Où et comment vais-je exercer ?

- ✓ Chez moi ?
- ✓ Louer des espaces-temps dans un cabinet libéral ?
- ✓ Ouvrir un cabinet ? (*Location ou achat ? Seul ou en groupe ?*)
- ✓ Dans un cadre institutionnel ?
- ✓ Dans un cadre associatif ?
- ✓ Quels accès par transport en commun ? (*Important en fonction de la clientèle accueillie – ex. : adolescents*)
- ✓ .../....



(voir Fiche 2.3)

Je ne sous-estime pas la question éthique et déontologique quant au risque de mélange professionnel et personnel !

Suis-je prêt intérieurement à m'installer ?





3ème partie

Construction

Je m'installe et j'évalue

L'installation

→ **L'installation matérielle et esthétique du cabinet**

Après avoir trouvé le local, je l'installe en soignant sa décoration. Traditionnellement, éviter un bureau qui sépare pour mettre en place un espace confortable favorisant le contact.



A chacun, selon son style.



Je pense au matériel pouvant servir de média pendant les séances aux médias que je vais utiliser : *feuilles, crayons, photolangage, terre, etc.*

La Communication

Quelle communication sur ma pratique et la Gestalt-thérapie ?

*Qu'est-ce que la Gestalt-thérapie ?
Qu'en dire ?
Comment me présenter ?*



→ Me présenter

- ✓ Comment je me définis et je présente ma pratique professionnelle en fonction de mon interlocuteur ?
- ✓ Je prévois un plan et des mots clefs selon la personne à qui je m'adresse : psycho-praticien, médecin, client potentiel etc. (voir Fiche 2.4)
- ✓ Je m'exprime de façon à être compris(e): tout jargon professionnel, quel qu'il soit, limite ou empêche la relation. Mieux vaut de l'à-peu-près accessible, qu'un discours "rigoureux" incompréhensible à un non gestaltiste.



→ Trouver des clients/patients ?

Hello, je suis là



C'est le moment de se rendre visible.

Me rappeler que je suis mon propre commercial, je suis seul pour générer mon activité.

Mes proches ne seront pas mes clients, mais pourront me recommander en tant que thérapeute.

Je m'appuie sur mon réseau existant ou le renforce, voire je le constitue.

"Je suis ma 1^{ère} carte de visite !"

Mes contacts peuvent être très divers : amis, collègues de travail ou thérapeutes, médecins généralistes, homéopathes, ostéopathes, gynécologues, (neuro)psychiatres, psychologues, orthophonistes, coachs et formateur de coachs, centres de bilans de compétences, dentistes, assistantes sociales, pharmaciens, kinés, CMP ou CMPP (PMS en Belgique), avocats ... mais encore : Points Info. Jeunesse, missions locales, magasin bio, cours de yoga, gym, communauté de communes, pasteurs, autres commerces ? ...

Enfin, si le bouche-à-oreille fonctionne bien, il demande du temps... alors confiance et patience !

→ Créer mes cartes de visite, flyers, site internet etc.

(voir Fiches 3.1 – 3.2 – 3.3 – 3.4 – 3.5)

Tous ces outils de communication sont importants pour se faire connaître ; il est utile d'y consacrer du temps.

→ Se préparer aux premiers appels téléphoniques

- ✓ Quelle annonce sur le répondeur ?
- ✓ Comment être disponible et "aware" au premier contact ?
- ✓ Vérifier si la demande vient de celui qui appelle ou non et par qui est envoyée la personne.
- ✓ Quelles informations de cadre donner (tarif, durée, adresse) ?
- ✓ Si je ne suis pas suffisamment au calme et détendu, je peux laisser la personne enregistrer son message sur mon répondeur et la rappeler ensuite.

Clarifier le cadre de ma pratique

Mon cadre relève :

- **du processus psychothérapeutique** inhérent à chaque relation entre le Gestalt-thérapeute et son patient. Certains éléments sont prédéfinis (ex : durée et périodicité des séances, tarifs ...) mais pourront être ajustés en fonction de la situation.
- **des conditions de travail** que je pourrai me donner :
 - ✓ ma disponibilité, ainsi que celle du cabinet ;
 - ✓ mes ressources financières ;
 - ✓ travail avec des enfants, des adultes, des couples, des familles ?
 - ✓ mise en place de groupes etc.

→ Et la déontologie ?

Qui dit pratique dit réflexion sur son éthique et sa déontologie...

Toute pratique suppose d'avoir signé un code de déontologie qui donne un cadre de réflexion sur sa pratique. Il est donc essentiel d'adhérer à une association professionnelle et de participer à une supervision régulière.

Comptabilité – Gestion

→ Gestion de la trésorerie, comptabilité et fiscalité

Il est important de porter un regard sur le fonctionnement de l'activité à 1 mois, 6 mois, 1 an, 3 ans ...

Je suis attentif aux règles de gestion liées au statut juridique (*Comptabilité, livre de compte, déclaration de TVA...*), ainsi qu'aux normes liées au local (*accessibilité aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite, protection incendie, reconnaissance comme local professionnel ...*)...



Je vérifie que ma pratique et mon titre correspondent bien aux critères des lois de mon pays.
(voir Fiche 3.6)

→ Inscription auprès d'une AGA ; préparation de mes livres de gestion

Les **associations** de gestion agréée (**AGA**) sont des organismes qui ont pour but d'assister les entreprises commerciales et les professions libérales à établir leurs déclarations fiscales. Elles proposent des formations gratuites à la gestion de la comptabilité libérale.

→ Les assurances pour mon activité (voir Fiche 3.6)

Je veille à assurer mon local (avec une **assurance** d'exploitation) et mon activité grâce à une **RCP** (Responsabilité Civile Professionnelle), je peux également contracter une **assurance juridique**.

Je pense également à la prévoyance si pas d'activité salariée par ailleurs ! Si je suis en arrêt, pas de chiffre d'affaire ! Mais le loyer continue de courir ! Et si je suis en profession libérale, les charges restent à payer !

En France, bien des assurances ne couvrent que le local, et non l'activité, sous prétexte que le Gestalt-thérapeute ne peut prétendre au statut de psychothérapeute (*loi Accoyer*).
Se renseigner auprès d'AXA, MAAF, Matmut, La Médicale, assurance revertbadelon.com, ...
En Belgique, il convient d'être vigilant quant au statut, au regard de la loi du 10 juillet 2016.
(voir Fiche 3.6)

→ **Rejoindre un réseau de professionnels** (voir Fiche 3.7 – 3.8)

Il est important d'adhérer à une association professionnelle afin de :

- ✓ adhérer à un code de déontologie qui protège le thérapeute et le client :
- ✓ pouvoir échanger avec des pairs
- ✓ faire connaître la Gestalt et défendre nos intérêts face aux institutions
- ✓ être tenu informé des modifications législatives et /ou fiscales
- ✓ bénéficier des avancées de la recherche en Gestalt-thérapie

Evaluation de mon projet

Comment évaluer les avancées de réalisation de mon projet :

- ✓ Je détermine ce que je veux évaluer
- ✓ Je me donne des indicateurs d'évaluation (voir Fiche 3.5)
- ✓ Je fixe des critères de réussite concrets, (chiffrés, si possible, par rapport à chacun des indicateurs)
- ✓ Je prépare des outils simples
- ✓ Je détermine le rythme des évaluations
- ✓ En fonction de mes premières expériences, je revois : réseaux, flyers, contacts médecins, conférences...

Annexes

Fiche 2.1

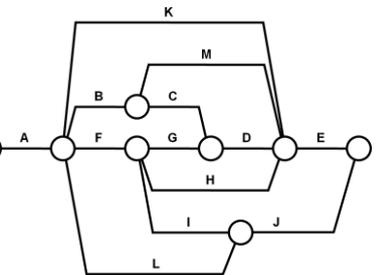
Gestion de Projet Le pré-contact



*J'ai envie d'y aller,
J'étudie l'environnement,
Je repère mes ressources,
J'établis un plan prévisionnel,
Je me prépare à la décision, à l'action.*

Les étapes préparatoires du projet :

1. Préciser mon objectif personnel général (en particulier dans le cas d'une association à plusieurs)
2. Définir mes objectifs opérationnels concrets
3. Inventorier mes ressources
4. Faire une analyse minimum du marché (voir Fiche 2.3)
5. Choisir un régime juridique et fiscal (voir Fiches 2.2A – 2.2B)
6. Créer le plan-liste des actions
7. Imaginer les obstacles prévisibles
8. Planifier les actions dans la durée (voir Fiche 3.5 ; méthode Pert par ex.)
9. Concevoir un budget et définir un système de gestion
10. Etablir un plan de trésorerie (voir p.8)



1. Exemple d'objectif général :

- Accompagner des clients/patients en thérapie 2 jours par semaine en complément de mon emploi salarié à mi-temps

2. Exemple d'objectifs opérationnels :

Quoi	Qui	Comment	Quand (date butoir)
Choix du métier	Gestalt- thérapeute	En terminant ma formation	juin
Choix du lieu	Cabinet partagé	Voir avec mon ostéopathe	mars
Choix du superviseur			
Choix du cadre juridique			
Tarif séance individuelle			
Durée séance individuelle			

Tarif séance groupe			
Durée séance groupe			
Association Professionnelle			
Com. réseaux sociaux			
Site			
Cartes de visite			
Flyers			
...			

3. Exemple de ressources :

- ✓ Connaissances
- ✓ Savoir Faire
- ✓ Savoir être
- ✓ Réseau relationnel
- ✓ Carnet d'adresses
- ✓ Réputation
- ✓ Expérience
- ✓ Capitaux financiers
- ✓ .../...

6. Exemple de plan-liste des actions à réaliser

- ✓ Contacter Pôle Emploi ou/et la chambre de commerce et industrie pour participer aux réunions de création d'entreprise
- ✓ Prendre rendez-vous avec un expert-comptable pour choisir mon statut
- ✓ Ouvrir un compte bancaire spécifique
- ✓ Se renseigner auprès de différents assureurs
- ✓ Réaliser ma carte de visite
- ✓ Comparer les prix et services des concepteurs de site internet
- ✓ N'hésitez pas à démarrer la supervision avant l'arrivée de votre 1er client ... Certains disent même que ça les aide à arriver. Et en tous cas, c'est un lieu privilégié pour préciser son cadre et recevoir du soutien.
- ✓ .../...

Fiche 2.2A

Choix du Statut Juridique



Les statuts juridiques varient d'un pays à l'autre. Cette fiche concerne les installations **en France**.

Je dois déterminer mon statut et mon code NAF² en fonction :

- ✓ du type d'activité professionnelle choisie (psychothérapie, formation, coaching, ...),
- ✓ de la pratique d'un ou plusieurs métiers,
- ✓ de la cohabitation entre différents statuts de salarié et/ou de libéral,
- ✓ du caractère principal ou secondaire de mon activité,
- ✓ d'une activité à temps plein ou à temps partiel,
- ✓ du choix des droits à la protection sociale, à la retraite, à une assurance chômage,
- ✓ et des revenus que je souhaite retirer de cette activité professionnelle...

Ce choix du statut juridique peut également être déterminé par de nombreux autres critères :

- Choix et conditions de vie
- Patrimonial. ← www.petite-entreprise.net
 - Propriété ou copropriété de l'entreprise en fonction de votre régime marital.
 - Protection de votre patrimoine personnel
 - Cautionnement du dirigeant (prêt, ...)
- Financier
 - Capital et apport nécessaire
 - Frais de constitution et de fonctionnement
- Fiscal
 - Imposition sur les bénéfices ou sur le chiffre d'affaire
 - Imposition de la rémunération du dirigeant
- Social
 - protection sociale : maladie, maternité, retraite, chômage
- Statut professionnel choisi

Ci-après, nous allons décliner les principaux choix qui s'offrent à nous en France.

Attention, les informations, chiffres/pourcentage, ... qui suivent, le sont à titre indicatif. Il existe de nombreux sites d'information très complets sur le choix du statut professionnel et de ses impacts fiscaux, sociaux.

→ www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Statuts-professionnels-14-facons-d-exercer-un-metier

→ <http://www.rhone-alpes.cci.fr/competences/creer/10cles2014.pdf>

² Code NAF : Nomenclature d'Activités Française, voir site : www.insee.fr

Avant de finaliser le choix d'un statut juridique, il est fortement conseillé de **se renseigner plus amplement auprès des organismes ou/et de professionnels compétents** : URSSAF, Impôts, chambre des métiers ou/et de commerce, experts comptables (*une première rencontre est souvent gratuite*), avocats, ... et de ne pas oublier que les lois changent. Pour une première approche, des simulateurs en ligne existent pour comparer les statuts, dont notamment :

<http://csoec.amcsa.fr/outilsflash/AutoEntrepreneurWS/AutoEntrepreneurClient/index.html>

Statut	Descriptif
<p>Le portage salarial</p> <p><i>www.service-public.fr</i> <i>www.peps-syndicat.fr</i></p>	<p>Tout le chiffre d'affaires que je fais est encaissé au nom de l'entreprise de portage salarial. Cette société s'occupe de tout l'administratif, prend un pourcentage (entre 8 et 10%), et m'emploie en tant que salarié. Mon salaire dépend donc de mon chiffre d'affaires. Il est possible de déduire une partie de mes frais.</p> <p>Suivant les sociétés de portage, je peux avoir accès à des salles de formations, à un réseau, à une mutuelle.</p> <p>Ma rémunération finale (salaire) est d'environ 45% du CA.</p> <p>Revenu à déclarer</p>
<p>Le statut associatif loi 1901</p>	<p>Attention, le fisc considère une association d'abord comme une entreprise soumise à la TVA, l'Impôt sur les Sociétés et la contribution professionnelle territoriale ; l'association doit remplir certaines conditions pour en être exonérée (voir site www.service-public.fr/associations)</p> <p>Exonération de la TVA si CA inférieur à 35200€ (2018).</p> <p>En remplissant certaines conditions (principalement ne pas être administrateur/décisionnaire), il est possible d'être salarié mais les charges salariales + patronales (>50% de la masse salariale) seront déduites du chiffre d'affaire brut (recettes).</p> <p>Les autres charges, frais de fonctionnement et les achats (fournitures, matériels, ...) sont déductibles du CA.</p>
<p>Micro-entrepreneur</p> <p>(Auto-entrepreneur)</p>	<p>En tant que personne physique, je peux me déclarer comme Micro-entrepreneur auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent, afin d'exercer en libéral, à titre principal ou complémentaire, si mon chiffre d'affaires annuel hors taxes(CA) ne dépasse pas 70000€ (en 2018). Ce plafond est modifié annuellement.</p> <p>Il y a une exonération de la TVA jusque 33200€ (en 2018) ce qui implique le non-remboursement de la TVA sur les achats. Au delà de ce plafond, la TVA s'applique. (<i>Vous rapprocher du centre des impôts dont vous dépendez pour plus de précisions</i>)</p> <p>Le micro-entrepreneuriat est une structure juridique facile à créer et à gérer. Les charges de 22,2% (en 2018) sont indexées sur le chiffre d'affaires réel, il n'est donc pas possible de déduire des frais de fonctionnement ni des coûts d'investissement. Charges auxquelles s'ajoute la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) liée à la superficie du local professionnel.</p> <p>La déclaration du CA se fait mensuellement ou trimestriellement sur Internet. Seules obligations comptables : un livre chronologique des recettes et un compte bancaire dédié à la micro-entreprise.</p>

	<p>Sous certaines conditions, je peux opter pour le régime micro fiscal ou micro fiscal simplifié ainsi que pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu (2,2 %), les charges passent à un peu moins de 25% du CA.</p> <p>Pas de protection de son patrimoine personnel.</p> <p>Passage en Entreprise Individuelle obligatoire si je dépasse le plafond de CA.</p> <p><i>Pour en savoir plus :</i></p> <p>www.autoentrepreneur.urssaf.fr</p> <p>www.Impots.gouv.fr/portail/createur-entreprise</p> <p>www.quichet-entreprises.fr</p> <p>www.lautoentrepreneur.fr</p>
EI = Entreprise Individuelle	<p>L'entreprise Individuelle (EI), est une forme juridique simple qui n'est pas limitée en chiffre d'affaires. L'entreprise individuelle à responsabilité limitée (=EIRL) est une forme particulière d'entreprise individuelle qui permet de protéger mon patrimoine personnel grâce à un patrimoine d'affectation.</p> <p>Les charges sociales sont appliquées une fois les frais de gestion et de fonctionnement déduits. Montant des charges sociales entre 30 % et 40% de votre bénéfice.</p> <p>Il est nécessaire de tenir une comptabilité complète et il est souvent requis d'avoir un expert-comptable ou faire partie d'une association de gestion agréée.</p> <p>Protection possible de mon patrimoine personnel en EIRL.</p> <p>Exonération de la TVA jusqu'à un CA de 33200 € (2017)</p> <p>Possibilité de choisir différents régimes fiscaux : micro fiscal, impôt sur le revenu ou sur les sociétés.</p> <p>Les charges sociales sont d'environ 40% du bénéfice.</p> <p>Mes frais sont déductibles.</p> <p>→ <i>Prendre conseil auprès d'un expert-comptable pour plus d'information.</i></p>
L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée EURL et SASU	<p>La constitution d'une EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) ou d'une SASU (Société par actions simplifiée unipersonnelle) peut résulter d'une création par constitution d'une société nouvelle ou de la réunion en une seule main de toutes les parts sociales d'une SARL ou d'une SAS.</p> <p>→ <i>Prendre conseil auprès d'un expert-comptable ou d'un avocat d'affaires pour plus d'information.</i></p>
SA, SAS, SARL, SCM	<p>Le choix de la forme juridique entre entreprises pluripersonnelles va dépendre de plusieurs critères : caractéristiques juridiques, caractère plus ou moins démocratique des prises de décision et de leur souplesse de fonctionnement.</p> <p>→ <i>Prendre conseil auprès d'un expert-comptable ou d'un avocat d'affaires pour plus d'information.</i></p>

Il est à noter qu'il est plus facile de passer d'un statut auto entrepreneur vers une Entreprise Individuelle, ou de l'Entreprise Individuelle vers une société que le contraire.

Fiche 2.2B

Statut Juridique



1) S'inscrire dans un guichet d'entreprise

Liste :

http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees/#.VQ61mOFHTTY)

Pour pouvoir s'inscrire, il faut d'abord :

a) Dans le cadre de ma profession principale : Vérifier dans mon contrat de travail actuel (ou dans le règlement de travail) s'il n'y a pas une contre-indication. Il est dans les usages de prévenir l'employeur lorsque je démarre une activité complémentaire.

b) A la banque : ouvrir un compte à vue dédié à cette activité (je peux utiliser un compte déjà existant, mais les contrôles pourront remonter en amont dans l'historique du compte. Le guichet d'entreprise le déconseille...). Certains banquiers parlent de « compte professionnel », ce n'est pas nécessaire (et c'est plus cher). Il existe des comptes complètement gratuits.

c) Le code Nace-bel

Il est important, avant d'aller au guichet d'entreprise, de réfléchir sur l'étendue des activités que je veux exercer en indépendant complémentaire. Si, à l'avenir, je souhaite modifier ces activités, il faudra payer à nouveau les 82€ de droits d'inscription à la banque carrefour des entreprises. Autant prendre le temps de la réflexion.

Les guichets d'entreprise ne s'y connaissent pas toujours dans mon secteur. Je peux donc préparer le travail en m'informant sur les codes qui pourraient correspondre à mon activité, pour, par après, les proposer au guichet.

Voici le lien vers les différents codes Nace-bel :

<http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/naceToelichting.html?nace.code=>

Les numéros Nace-bel qui peuvent m'être utiles sont :

Enseignement :

85.52 Enseignement culturel (dans le contexte d'ateliers d'expression et de création)

85.593 Formation socio-culturelle (formation formelle ou informelle dans le domaine de la vie personnelle [développement social et culturel], éventuellement centrée sur des thèmes ou des groupes de personnes spécifiques. L'objectif de cette formation est notamment la promotion de l'émancipation individuelle et de la citoyenneté active.)

85.609 Autres services de soutien à l'enseignement (conseil dans le domaine éducatif, ou de l'orientation scolaire)

Santé humaine et action sociale :

86.904 Activités relatives à la santé mentale, sauf hôpitaux et maisons de soins psychiatriques.
C'est LE code pour les psychologues et psychothérapeutes.

86.909 Autres activités pour la santé humaine (diététiciens, optométristes, guérisseurs)

88 Action sociale sans hébergement (?)

88.999 Autres formes d'actions sociales sans hébergement (consultation conjugales et familiales)

Autres activités de services

96.09901 Autres services personnels (graphologues, voyants et similaires)

d) Au guichet d'entreprise :

1) Donner une copie recto verso de la carte d'identité

2) Donner une copie du diplôme

3) Donner mes coordonnées bancaires

3) Définir mes activités le plus largement possible (pour ne pas repayer les droits d'inscription de 82€ à chaque fois que tu adaptes ton activité)

4) Donner une date de début d'activité. Attention que les cotisations sont payées par trimestre, de manière arbitraire. Si je signale une date de début d'activité le 1er janvier, je paye pour janvier février mars. Si le début est fixé au 28 mars, je paye également pour janvier février mars. Du coup, il vaut mieux calculer avant de donner sa date de début.

5) Payer 82€ pour l'inscription à la banque carrefour

6) Signaler que j'introduirai moi-même la demande pour le numéro tva (cela permet d'économiser les frais inutiles demandés pour s'en charger). Concernant la tva, tout le monde n'y est pas soumis. Voir plus bas.

En retour, je reçois un numéro d'entreprise et le guichet d'entreprise m'attribue le/les code « Nacebel ».

2) Après inscription

a) Retour à la banque : Signaler mon numéro d'entreprise (si c'est un compte professionnel).

b) A la mutuelle : Envoyer une attestation d'inscription qui me sera envoyée par la poste par le guichet d'entreprise après finalisation d'inscription.

c) A l'office de contrôle TVA : La question de la TVA reste floue en Belgique. Selon les régions, certains contrôleurs l'exigent et d'autres non. De plus, avec l'évolution de la loi sur la psychothérapie, on va vers une exemption dans ce cadre spécifique, ce qui n'est pas le cas pour d'autre forme d'accompagnement. Le mieux est de s'informer auprès de collègues expérimentés de ma région.

S'il apparaît que je suis effectivement soumis à la tva, je dois compléter et envoyer (on peut le compléter sur place) le formulaire 604a en cochant la case franchise. Ce n'est pas obligatoire de prendre ce régime là, mais c'est le moins lourd. En effet, en prenant un autre régime, il faut faire une déclaration TVA trimestrielle (ça coûte environ 90€ chez le comptable). Par contre, ce régime de franchise ne permet pas de récupérer la tva de marchandises achetées. Attention donc en cas de prévision de travaux lourds pour le cabinet : ce n'est peut-être pas le régime le plus approprié. Dans ce cas, il vaut mieux voir avec un comptable.

Le formulaire 604a est disponible ici :

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-finform/AppelPdfExt?id=958>

Pour aider à remplir la fiche, cette notice explicative est particulièrement utile :

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-finform/AppelPdfExt?id=829>

Être soumis à la TVA ne signifie pas qu'on doive la payer nécessairement. Ainsi, ce n'est que lorsque les revenus atteignent 25000€ (depuis 01/01/2016) que l'on doit payer la TVA, si nous sommes en régime franchisé.

Attention :

- toute modification d'informations postérieures doit être communiquée à l'office.
- Il semblerait que lorsque le régime franchisé n'est pas choisi avant le début de l'activité, c'est le régime normal qui s'applique.
- Si je suis inscrit en régime normal et que le chiffre d'affaire ne dépasse pas 25000€, je bascule automatiquement en régime franchisé, sauf si je demande explicitement de rester en régime normal.

3) Après envoi à la TVA

L'office de contrôle TVA envoie un document signifiant que mon numéro de TVA est activé. A partir de ce moment, je peux officiellement exercer mon activité d'indépendant complémentaire.

Il envoie également un document d'information sur le régime franchisé.

4) Prendre une assurance professionnelle

A cette assurance, il convient d'ajouter une assurance RC locataire si je loue un cabinet. Parfois, elle est comprise dans la location. Il faut s'en informer.

Il est important de bien discuter avec son assureur et de jouer cartes sur table. Si je ne suis pas médecin, psychologue, orthopédaque et si je n'ai pas commencé à pratiquer la psychothérapie (au sens de la loi) avant septembre 2016, alors il ne faut pas demander une couverture pour une activité de psychothérapeute. Il y a néanmoins moyen d'être couvert, moyennant une bonne définition de ce que l'on offre et une adaptation de la prime vers le haut, vu que le risque est plus élevé. Ne pas hésiter à négocier des conditions particulières, et à demander des écrits explicites.

Fiche 2.3

Réflexions autour de la professionnalisation

1. Analyse minimum du marché :

Je ne suis pas seul sur la place et il est important de savoir où je mets les pieds.

- Quels sont mes domaines d'expertise ?
- Quels sont mes atouts ?
- Quelle est ma spécificité ? (*clarifier ma posture gestaltiste : de champ, PGRO, existentielle, etc.*)
- Quels sont les autres psys présents là où je souhaite m'installer ?

2. Penser à la localisation de mon cabinet...

Penser à la localisation dès le départ pour éviter un déménagement ultérieur qui aurait des répercussions sur ma pratique et ma clientèle.

Peser les avantages (*par exemple, la distance domicile/cabinet peut procurer un sas régulateur pour le thérapeute et préserver aussi l'anonymat*) et les inconvénients de cet emplacement (*coût des frais kilométriques engendrés par la distance entre le cabinet et chez soi*).

Partager un cabinet peut faciliter le démarrage et le travail en réseau.

5. Réfléchir à mon statut juridique et fiscal

Le choix du statut juridique est un sujet important (voir 3^{ème} partie) quant au patrimoine, à la protection sociale, la retraite, les impôts, mais aussi quant aux charges et à la gestion associée : comptabilité, livre de compte, décompte des frais, appel à un expert-comptable ou une association de gestion agréée.

6. Etre attentif au respect de la réglementation

Etre attentif aux règles liées au statut juridique (*comptabilité, livre de compte, déclaration de TVA...*), ainsi qu'aux normes liées au local (*accessibilité aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite, protection incendie, reconnaissance comme local professionnel ...*)

Il est important de vérifier que ma pratique et mon titre correspondent bien aux critères de la loi 2014. (voir <http://www.societebelgedegestalt.be> , <http://www.snppsy.org>)

7. Explorer les aides financières possibles

Je peux peut-être bénéficier d'aides de différents organismes (*Pôle Emploi, subventions de la région, du département, de l'Etat...*) ou de mon employeur actuel (*plan de mobilité, de sauvegarde de l'emploi...*).

Y penser le plus tôt possible : les aides sont rigoureusement réglementées, certaines sont liées au calendrier et à la date de création. Par exemple en France, l'exonération de charges pour un chômeur est à faire obligatoirement dans les 45 jours suivant la déclaration.

Se renseigner en cas de double activité.

Si je suis en profession libérale, se renseigner également sur les possibilités de financement de formation par le Fifpl, possible dès l'inscription faite à l'Urssaf pour les formations et la supervision (*plafonds 1200€ par an + 1400€ tous les 3 ans pour formations > 100h*).

8. Établir la liste de mes charges

Fixes et variables, selon mon statut, pour pouvoir établir un budget : *loyer, formation, supervision, achat matériel, transport, charges sociales, cotisation retraite, TVA, logiciel de comptabilité, expert-comptable, assurance, adhésion Association professionnelle ou colloque, communication (site internet, plaquette, promotion...), parution annuaires...*

9. Faire un bilan prévisionnel

Cela peut paraître rébarbatif ou barbare de parler de ces choses-là, mais c'est un aspect du principe de réalité important à regarder. La trésorerie, "c'est ce qui va remplir l'assiette".

En effet, avant de vivre de cette nouvelle profession, il faudra du temps. Bien entendu, une autre activité ou le soutien financier de l'environnement sont des atouts !

Par exemple, les différentes caisses (*sécu, retraite, etc.*), selon le statut, basent les cotisations sur la ou les années n-1 ou n-2.



Les recettes ne sont pas forcément réparties dans l'année et il y a des périodes où il peut y avoir moins de rentrées (l'été, en particulier et pendant les fêtes de fin d'année).

Pour les charges, c'est pareil, en cas d'exonérations de charges, il est nécessaire d'anticiper et provisionner pour la suite. *Au départ, il peut être souhaitable d'être plus fourmi que cigale !*



Fiche 2.4

Préparation d'une présentation

En amont, s'entraîner devant des proches pour faciliter l'intégration

1. Cerner la situation

- ✓ A qui je m'adresse (niveau de formation, âge, croyances, valeurs etc.)
- ✓ Intérêt pour le sujet de l'interlocuteur
- ✓ Niveau de connaissance : psychothérapie/psychologie/psychiatrie/coaching ?
- ✓ Niveau de connaissance sur la Gestalt-thérapie
- ✓ Intérêt pour le sujet
- ✓ Qu'est-ce que l'interlocuteur :
 - a envie de savoir
 - a besoin de savoir
 - est prêt à entendre/recevoir
 - ...

2. Clarifier mon objectif

- ✓ Informer
- ✓ Créer du lien, obtenir du soutien, intégrer un réseau
- ✓ Créer un partenariat (convaincre de l'intérêt de mon approche)
- ✓ ...

3. Scénario d'intervention

- ✓ Clarifier l'objectif à atteindre
- ✓ Penser global, les points clefs à faire passer
- ✓ Décliner le plan en fonction de cet objectif
 - Introduction : Donner l'envie, mettre en confiance...
 - Développement : mettre en évidence les points essentiels, importants, accessoires ; décliner pour chaque partie les détails, les anecdotes...
 - Conclusion : synthèse, plan d'action (qui recontacte qui etc.)

4. le jour 'j' de la rencontre :

- ✓ Prendre soin de mon propre confort : choisir (si possible) un horaire qui me convienne, être à l'aise dans mes vêtements etc.
- ✓ Et improviser au moment de la rencontre : oublier les plans, les règles pour être là avec mon interlocuteur

Attention à rester en lien avec mon interlocuteur !!!

La préparation facilite l'intégration, le fond est nourri, la forme peut advenir tranquillement.

Fiche 3.1

Cartes de Visite

La carte de visite est bien sûr un support incontournable.

Au choix, je peux les faire moi-même sur mon ordinateur, avec un papier adapté, ou les faire imprimer. Penser aux sites genre "Vistaprint", pas chers, voire gratuits, dont le rendu est plutôt sympa et de qualité.

Quelques conseils pratiques pour que les cartes de visite donnent envie d'être regardées et surtout d'être gardées :

- 1) Le format : la taille standard (85x54 mm) est le format plus répandu, mais surtout le plus judicieux, car il correspond à la taille d'une carte bancaire et pourra donc s'insérer dans n'importe quel portefeuille.
- 2) Vertical ou horizontal : un choix esthétique.
- 3) Un papier de qualité donne une bonne image.
 - ✓ Choisir un papier mat épais garantit une
 - ✓ bonne tenue à la carte de visite.
 - ✓ Soigner l'impression et le découpage "maison".
- 4) Les informations minimum à faire apparaître :
 - ✓ Qui ? **Nom-Prénom** ou **Nom du cabinet**
 - ✓ Quoi ? **Activité/Fonction** (psychopraticien – Gestalt-thérapeute ...)
 - ✓ + éventuellement une/des spécificité(s) (couple/enfants/famille – thérapie individuelle/de groupe, ...)
 - ✓ Où : **adresse du cabinet**
 - ✓ Contact : **tél – courriel** (préciser éventuellement : sur rendez-vous uniquement)



Bien s'assurer que le contenu réponde au code de déontologie.

- 5) La lisibilité : un recto suffit à placer les informations essentielles et ses coordonnées. Il est important d'aérer le texte pour une lecture facile. Le verso peut à la rigueur être utilisé pour préciser le plan d'accès ou inscrire les rendez-vous. Opter plutôt pour une police sobre, d'une taille minimum de 7,5 pts, qui respecte une "charte graphique" qui sera déclinée sur tous les supports (cartes, flyers, site etc.).
- 6) Charte graphique : entre couleurs, mise en page et police de caractère, trouver une unité qui reflète mon propre style.

Penser à utiliser la même charte graphique pour tous mes supports de présentation.

Fiche 3.2

Flyers Plaquettes

Ce sont des supports qui peuvent s'avérer utiles pour les courriers ou démarches auprès de médecins et autres contacts. Ils doivent être conçus pour être un "plus" à mon service et à celui du destinataire.

Préalablement à toute création, à condition de ne pas s'y enfermer, je peux :

- recueillir diverses plaquettes de communication d'autres thérapeutes
- étudier les formats et les types de documents
- repérer les combinaisons de couleurs et les types de polices de caractères utilisés
- évaluer la quantité d'information habituelle
- noter tout ce qui me plaît et... me déplaît...

1. **Plusieurs questions à se poser :**

Quels en sont les destinataires ? Médecins, patients, les deux...

Quel(s) objectif(s) ?

- ✓ Informer
- ✓ Motiver des personnes à venir me voir
- ✓ Expliquer ma méthode de travail ou mon cadre de travail
- ✓ Présenter la Gestalt-thérapie
- ✓ ...

Comment les utiliser ?

- ✓ Rencontres de médecins, collègues...
- ✓ A disposition dans ma salle d'attente
- ✓ A disposition chez un commerçant
- ✓ A envoyer par courrier
- ✓ ...

2. **Préparer le fond, c'est-à-dire les textes**

Quel message transmettre ? Quels contenus ?

Technique du "Vous – Moi - Nous" :

a. **Vous** : il s'agit d'abord de parler à mon destinataire, mes futurs patients/clients, de leurs problématiques possibles, de leurs besoins.

Il s'agit d'apporter des informations utiles et motivantes qui les concernent et les intéressent. Pour ce faire, se décentrer et se mettre à la place du/des destinataire(s).

b. **Moi** : expliquer ensuite ce que je propose, par exemple : ce que je fais, l'objectif de mon accompagnement, la manière dont je travaille, mon parcours de formation...

Aller à l'essentiel et privilégier la concision (phrases courtes et claires)

c. **Nous** : permettre à mon lecteur d'imaginer comment nous allons travailler ensemble, ce qu'il pourra tirer comme bénéfices ou améliorations de notre travail commun.

3. Sur la forme et la structure du texte

Penser à l'importance du titre choisi pour la plaquette : essentiellement attrayant, il doit être parfaitement compréhensible et donner envie de poursuivre la lecture.

Les éléments essentiels du document (ceux que je souhaite mettre en avant) et sa structure doivent être visibles au premier coup d'œil. Le lecteur pourra accéder, ensuite, au texte dans le détail et surtout repérer ce qui l'intéresse.

Autres repères :

- ✓ Ne pas oublier de terminer par les coordonnées du cabinet, téléphone, site etc.
- ✓ Chasser le jargon "gestaltiste", incompréhensible pour les non-initiés... et les tournures alambiquées.
- ✓ Rester concis et direct : ne pas faire de phrases trop longues, susciter l'intérêt.
- ✓ Découper la plaquette en divers paragraphes. Prévoir des aérations, des listes à puces et des phrases en exergue ou des questions... cela permet de donner du rythme au texte et en facilite sa compréhension.

4. La mise en forme est aussi un message de ma crédibilité

- ✓ les photos ou images choisies mettent idéalement en valeur mon texte et ne sont pas simplement une décoration pour faire joli !

NB : Attention aux photos et aux images qui ne seraient pas libres d'usage ! Il est possible d'acheter pour une somme modique des visuels sur une banque d'images telle que Fotolia.



- ✓ les couleurs : en général, trois au plus une teinte dominante, une teinte d'accompagnement et le noir suffisent sur un document.
- ✓ les polices de caractère : Comme pour les cartes de visites, ne pas multiplier pas les polices de caractère, privilégier la sobriété.
- ✓ Choisir un format pratique : Format A5 ?, plaquette de 4 pages ou dépliant en 3 volets ? Choisir son format en fonction de son utilisation : envoi par la poste (éviter de le plier), mise sur présentoir, exposition dans d'autres lieux etc.

5. Pour finaliser :

- ✓ Une fois les textes rédigés, relire, relire et relire. Supprimer le superflu et les redondances sans regret.
- ✓ Faire relire par d'autres, en particulier par des personnes qui ne connaissent rien à la Gestalt-thérapie.
- ✓ Corriger toutes les fautes d'orthographe et de grammaire : les fautes dans de tels documents, c'est comme un cheveu dans la soupe d'un grand restaurant !
- ✓ Enfin, choisir son mode d'impression.

→ Comme pour les cartes de visite, certains sites de services web "clés en main" comme "My-expresso.fr" ou "The Marketing Boutique" proposent une aide à la mise en forme de supports publicitaires.

Fiche 3.3

Site Internet



La présence sur Internet est de nos jours devenue un élément de communication très important. Un site Internet s'adresse à une population plus orientée "nouvelles technologies" qui ne se limite pas aux jeunes générations.

Ne pas oublier que lorsque je publie une information sur Internet, TOUT LE MONDE y a accès, ce qui est merveilleux, mais aussi angoissant, cela regroupe aussi : mes collègues de travail, ma hiérarchie chef (si je suis encore salarié), etc.

La création d'un site peut sembler difficile pour le commun des thérapeutes. Il est aujourd'hui de plus en plus facile d'en créer un, grâce à des outils intégrés qui ne requièrent aucune connaissance préalable en matière de programmation.

Pour le coût, cela peut varier de 0€ à 60€ par an. Bien entendu, en passant par un professionnel, le prix peut exploser : plusieurs centaines, voire milliers d'euros.

La création d'un site comporte deux aspects :

- la technique (*informatique*)
- le contenu à proprement dit (*ce que je vais y mettre : images, texte...*)



Concernant le contenu, il s'agit d'un travail personnel : "Qu'est-ce que je veux donner à voir de moi sur la toile publique ?". Ce travail de réflexion peut être long et peut commencer par un fichier word qui décrira mon site tel que je l'imagine qui pourra être repris lors de la création technique.

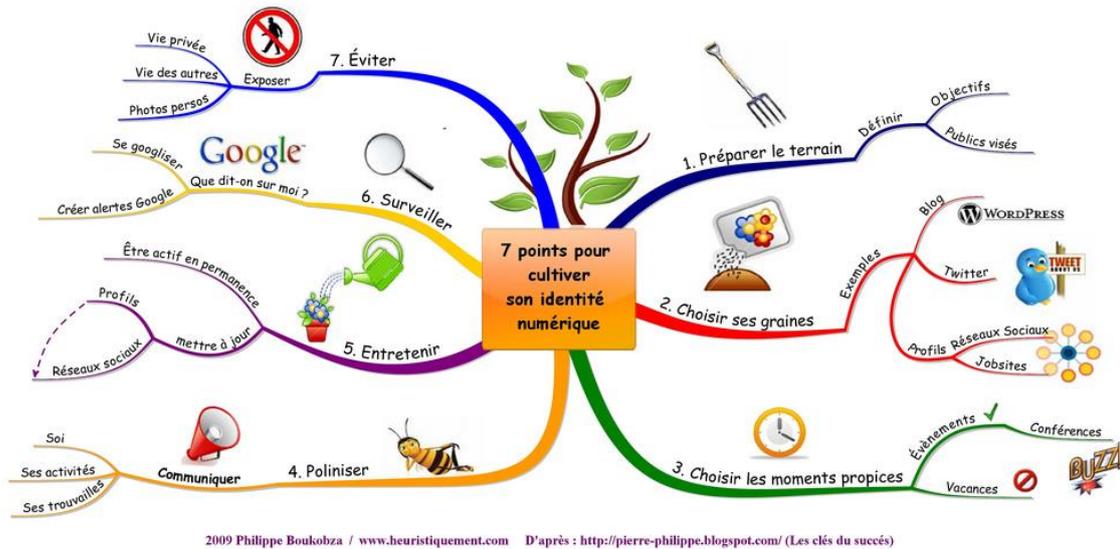
Penser à aller voir les sites de collègues pour se donner une idée de ce qui me plaît et me déplaît. Puis, je laisse libre cours à sa propre créativité.

Pour la création d'un site, il y a trois points à regarder :

- ✓ **l'hébergement** : c'est l'ordinateur où sera installé le site internet.
- ✓ **l'adresse** : celle grâce à laquelle on accède au site : www.psy-a-paris.com ou [www.psy-a-paris-free.fr](http://www.psy-a-paris.free.fr)
- ✓ **le logiciel** : c'est ce qui fera fonctionner le site. Lorsqu'on n'y connaît rien (ou qu'on ne veut pas s'embêter avec ça), il est préférable d'utiliser un outil mis à disposition par des fournisseurs sur Internet. Cela peut vous coûter entre 0€ et moins de 10€ par mois pour des sites tout à fait professionnels.

Le plus simple est de prendre l'ensemble des services mentionnés plus haut chez un même fournisseur. On trouve sur Internet une foule de fournisseurs proposant ce genre de service (e-monsite, google, one.com, wordpress, wix, etc.). Certains sont gratuits avec publicité, d'autres, sans publicité.

Pour une adresse personnalisée ne mentionnant pas le nom de l'hébergeur : par exemple, www.psy-a-paris.com, au lieu de www.psy-a-paris.e-monsite.com, il faut compter environ 10€ supplémentaires par an. Comptez au total plus ou moins 100€/an.



Enfin, tout comme pour les flyers, il est important de soumettre sa création à l'appréciation de collègues et de non gestaltistes.

Fiche 3.5

Evaluation

Pour pouvoir évaluer mon action, je reprends les objectifs concrets que je me suis fixés et je vérifie à telle date si je les ai réalisés.

Par exemple:

Objectifs	Date prévue de réalisation	Evaluation	Action à mettre en œuvre
Aller me présenter dans toutes les pharmacies de ma ville	Fin mars	A fin mars, je n'ai vu que la moitié car difficulté pour expliquer en quelques minutes ma proposition	Retravailler ma présentation avec "tel collègue" pour terminer mon objectif avant fin juin
Avoir mis en place un groupe mensuel de paroles de parents avec au moins 5 participants à chaque fois	Fin juin	A fin juin, j'ai réussi à mettre en place les groupes mais je n'ai pas assez de participants	Relancer la mairie, les associations de parents d'élèves et les écoles pour demander un affichage de mon flyer début septembre
.../...			

Pour évaluer mon action, il y a les critères objectifs tels que ceux inscrits dans le tableau et il y a aussi des critères plus personnels.

Par exemple :

- Quels sont mes indicateurs de satisfaction personnelle ?
 - ✓ Repérer au moins un thème par séance
 - ✓ Oser la "saine confrontation"
 - ✓ Soutenir sans chercher à réparer
 - ✓ Travail léger sans sentir la fatigue en fin de séance
 - ✓ Etc...

- A partir de quel moment ou sur quels critères, puis-je me dire que j'ai fait le bon choix ?
 - ✓ Si dans 6 mois, j'ai 5 clients/patients réguliers dont 1 enfant et 2 ateliers de parents qui fonctionnent avec 6 participants
 - ✓ Si dans 6 mois, j'ai moins de 5 clients/patients mais un bon réseau qui commence à fonctionner
 - ✓ .../...

Je réfléchis à mes propres critères d'évaluation !

Fiche 3.6

Respect de la Règlementation

Les réglementations varient d'un pays à l'autre et doivent être respectées de manière stricte.

Réglementation de la profession :

En France, le décret n°2010-534 du 20 mai 2010 applicable au 1er juillet 2010 vient définir l'accès au titre de psychothérapeute. Il est conditionné de la manière suivante :

- Les **psychiatres** ont accès au titre sans condition.
- Les **médecins** (hors psychiatres) doivent suivre 200 h de formation à la psychopathologie + 2 mois de stage.
- Les **psychologues cliniciens** doivent suivre 150 h de formation à la psychopathologie + 2 mois de stage.
- Les **psychologues non cliniciens** doivent suivre 300 h de formation à la psychopathologie + 5 mois de stage.
- Les **psychanalystes** doivent suivre 200 h de formation à la psychopathologie + 2 mois de stage.
- Les "**psychothérapeutes avant décret**", ayant plus de 5 ans d'activité professionnelle, avaient une année pour présenter un dossier devant une commission d'accréditation. Ils devaient également suivre 400 h de formation à la psychopathologie + 5 mois de stage.
- Les "**psychothérapeutes avant décret**", ayant moins de 5 ans d'activité professionnelle, ne peuvent pas accéder au nouveau titre.

Je peux utiliser d'autres dénominations : Gestalt-thérapeute, psychopraticien...

En Belgique, depuis la loi du 10 juillet 2016, concrètement la psychothérapie n'est plus une profession à part entière, mais un traitement spécialisé auquel seuls les médecins généralistes, les psychologues cliniciens et les orthopédagogues cliniciens peuvent désormais se former. Clairement, la psychothérapie, désormais incluse dans les soins de santé, se voit considérée comme une technique de soins : on y posera désormais des actes scientifiquement éprouvés et le sens de la psychothérapie portera exclusivement sur le soin aux malades...

Il existe des mesures transitoires pour ceux qui exerçaient déjà avant la loi.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas encore l'avenir de la psychothérapie telle que nous la concevons par l'approche gestaltiste, même si nous savons qu'elle ne pourra plus porter ce nom. De nouvelles formes d'accompagnement psychothérapeutique sont à créer. Le mouvement Alterpsy fait partie de ceux qui se mobilisent.

Nous invitons dès lors les Gestalt-thérapeutes en début de pratique à se référer aux sites des associations belges pour avoir les informations actualisées : SBG

(<http://www.societebelgedegestalt.be>) ou Alter-psy (<http://www.alter-psy.org>)

Réglementation du local :

En France, tout local considéré comme “Établissement Recevant du Public” (ERP) doit être accessible aux personnes à mobilité réduite et suivre des normes de protection incendie.

Cette règle est à respecter au 1er janvier 2015, mais devant le retard pris, une nouvelle ordonnance vient de paraître au 26 sept 2014. Obligation de déposer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) avant le 26 sept 2015 qui décrit les travaux à faire dans un délai de 3, 6 ou 9 ans (en fonction de la nature de l'ERP et de la complexité des travaux). Les sanctions prévues peuvent aller jusqu'à 225.000€ pour une personne morale et la fermeture de l'établissement.

Il existe des exceptions (impossibilité technique, coût des travaux mettant en péril l'activité, contrainte patrimoine ancien, ...) pour les locaux existants.

Tous les nouveaux locaux doivent respecter cette règle.

Un guide assez bien fait est téléchargeable à l'adresse suivante :

www.unapl.fr/sites/default/files/fichiers/dossier/guide_professions_liberales.pdf

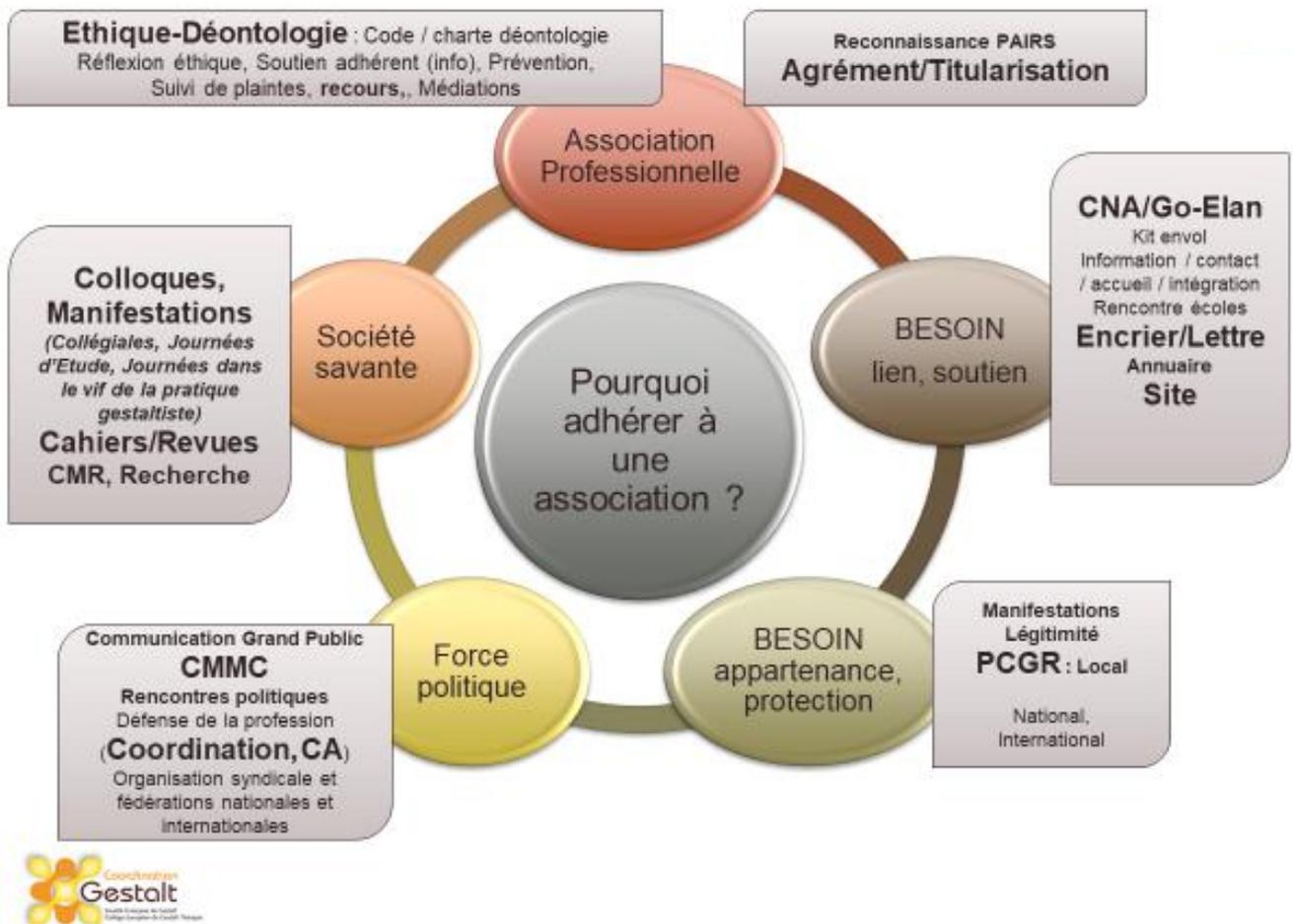
Pour toute information sur les ERP, se renseigner en mairie ou à la Direction Départementale des Territoires / Service Logement et Construction.

Fiche 3.7

Réseau Gestaltiste

Les associations nationales de Gestalt-thérapie

Concernant la Gestalt-thérapie, il existe des associations nationales de pairs. Ces associations organisent des événements annuels qui permettent de favoriser les liens et les réflexions autour de la profession de Gestalt-thérapeute.



Le CEG-t, association loi 1901 composée de membres associés, agréés et institutionnels. Créé en 1996, il rassemble des personnes et des institutions concernées par la Gestalt-thérapie, essentiellement dans les pays d'Europe de langue française.

Il a pour but d'affirmer et de défendre la Gestalt-thérapie, dans sa dimension phénoménologique et sa référence à la théorie du champ, de favoriser la réflexion, l'élaboration, la recherche et la diffusion des connaissances théoriques, cliniques et pratiques en matière de Gestalt-thérapie.



de diffusion des connaissances

Le Collège participe à la réflexion et à la construction de la profession de Gestalt-thérapeute et ce plus spécifiquement au sein d'instances nationales et internationales. Il offre aux professionnels une possibilité d'agrément en conformité avec les normes européennes de formation et d'éthique.

Le Conseil d'Administration est à l'initiative de commissions : Agrément des personnes physiques, Agrément des personnes morales et des formations, Etudes et Recherche, Ethique et Déontologie, Soutien aux étudiants et thérapeutes en début de pratique (Go-Elan) et Coordination nationale (PCGR – commission, mixte CEG-t / SFG).

Le Collège est ouvert aux personnes et aux institutions qui ont le désir d'œuvrer à l'exercice, à la promotion, à l'enseignement et à la reconnaissance de la Gestalt-thérapie, conçue comme une manière originale de penser et d'appréhender l'expérience humaine, avec tout ce que cela implique quant à la conception de la recherche en Gestalt-thérapie.

La SFG - Société Française de Gestalt - est composée de membres associés, de membres professionnels et de membres titulaires.

Pour être membre associé, il suffit d'adhérer à l'association en réglant sa cotisation annuelle, sous réserve d'accord du Conseil d'Administration. Les membres professionnels remplissent les conditions des Ordinary Member de l'EAGT, ils ont donc validé un 3^{ème} cycle en Gestalt-thérapie.

Les membres titulaires sont des "gestalt-thérapeutes" qui ont été "titularisés", c'est à dire agréés dans leurs compétences professionnelles (savoir-faire et savoir être) par l'Instance de Titularisation de la SFG. Cette "titularisation" est la reconnaissance d'une formation professionnelle diversifiée (connaissance de plusieurs courants) et d'une pratique professionnelle confirmée après au moins trois années d'exercice.

La SFG organise : les Journées d'étude, une fois par an (deux jours de réflexion sur un thème avec des conférences plénières, des débats, des ateliers) et les Journées dans le vif de la pratique (tous les deux ans : une rencontre entre étudiants en Gestalt, jeunes praticiens, praticiens expérimentés, pour dialoguer sur la pratique quotidienne). La forme interactive est favorisée par des tables rondes, des ateliers avec échanges d'expériences, des réflexions sur les difficultés du quotidien.



La **SFG** et le **CEG-t** oeuvrent ensemble pour la défense de la Gestalt-thérapie, et s'organisent pour ce faire en Coordination :
Coordination Gestalt : www.gestalt-therapie.org
qui regroupent des commissions mixtes (*composées de représentants des 2 associations*).



LA CMMC (Commission Mixte Média-Communication) est une commission mixte (CEG-t et SFG) qui assure une veille dans les médias sur la Gestalt-thérapie et gère le site de la coordination :
www.gestalt-therapie.org

Le PCGR (Pot Commun des Groupes Régionaux) est une commission mixte (CEG-t et SFG) reliée aux deux associations nationales est un organe de coordination et de fédération.

Le PCGR a pour objectifs de servir de relais entre les associations nationales et les groupes régionaux (en France et en Belgique), de recenser les groupes régionaux de Gestalt-thérapeutes, d'identifier leurs besoins et attentes ; de leur permettre de se connaître, de se soutenir, de créer du lien et de favoriser des partages d'informations entre les praticiens de la Gestalt-thérapie, via des rencontres et des échanges inter-régionaux, de soutenir les initiatives, projets et actions de communication sur le terrain, visant à accroître la visibilité de la Gestalt-thérapie.

Le PCGR et ses correspondants régionaux sont une aide pour identifier les ressources présentes dans sa région. Contact : contact.pcgr@gmail.com

LA CMR (Commission Mixte Recherche) est une commission mixte (CEG-t et SFG) qui réfléchit autour de la Recherche en gestalt-thérapie. Dans ce cadre-là, ses membres participent à des manifestations internationales pour rencontrer des collègues...

En octobre 2017, à l'initiative de la Coordination, des journées communes ont été organisées à Bordeaux pour réfléchir au rassemblement/rapprochement de l'ensemble de la communauté gestaltiste francophone.

A l'issue de ces journées, 4 groupes de travail se sont mis à l'ouvrage :

- **"Faire-Part"** chargé d'informer la communauté gestaltiste du résultat de ces journées (groupe éphémère)
- **"Création de la maison commune et recherche d'un mode participatif de gouvernance"** forum participatif : <http://maison-commune.forumactif.com/> - contact : info.horizon18@gmail.com
- **"Faire un pont entre nos métiers et les décisionnaires politiques"** contact : pdepuylaroque@ccomptes.fr
- **"Organiser des Journées avec des practicums supervisés (à chaud, à froid) pour explorer le degré de fond commun"** contact : e.drault@numericable.fr

La SBG, Société Belge de Gestalt, est une association professionnelle visant à promouvoir une Gestalt-thérapie de qualité. Cette société s'insère dans un mouvement plus large qui englobe l'ensemble des différents courants de la psychothérapie en Belgique, notamment de l'ABP ou Association Belge de Psychothérapie (NAO). Au niveau Européen, pour ce qui est du courant de la Gestalt, la SBG est reconnue comme full member de l'EAGT ou Association Européenne de Gestalt-thérapie (European Association for Gestalt-therapy) et est reconnue comme organisme national d'accréditation (NAOs) pouvant participer à la délivrance du CEP, certificat Européen de Psychothérapie, et ce en collaboration et en accord avec l'ABP.

La Société belge de Gestalt, poursuit, avec notamment avec l'aide ses membres, sa mission première : faire vivre et développer la communauté gestaltiste, forte de ses valeurs et de ses différents courants et facettes. A travers tous les soubresauts, les vicissitudes et les déceptions dus au vote de la loi sur la psychothérapie, elle continue à réfléchir sur les implications de la nouvelle Loi 2016.

Elle continue également à suivre de très près la mise en place de la loi encadrant désormais la psychothérapie, notamment en termes de droits acquis et à unir ses forces avec les différentes associations et fédérations professionnelles qui défendent ses vues et ses positions.

Les associations régionales

Différentes associations (ou groupes) œuvrent pour le développement et la promotion de la Gestalt-thérapie. Elles ont également pour objectif de créer du lien entre les Gestalt-thérapeutes et certaines proposent ateliers et formations.

Parmi elles : AGRA (association pour le développement de la Gestalt thérapie en Rhône Alpes) – l'Antenne belge du CEGT – GAMIP (Gestalt association Midi-Pyrénées) – AGESUD – Réseau Gestalt Ouest - COGEA (pour l'Auvergne) – ANCRAGE (pour le Nord-Pas-de-Calais) – AGIR (Association de Gestalt-thérapie Initiative Retrouvée) - Pro.G etc.

Cette liste n'est pas exhaustive. Des mises à jour régulières sont faites sur le site : www.gestalt-therapie.org

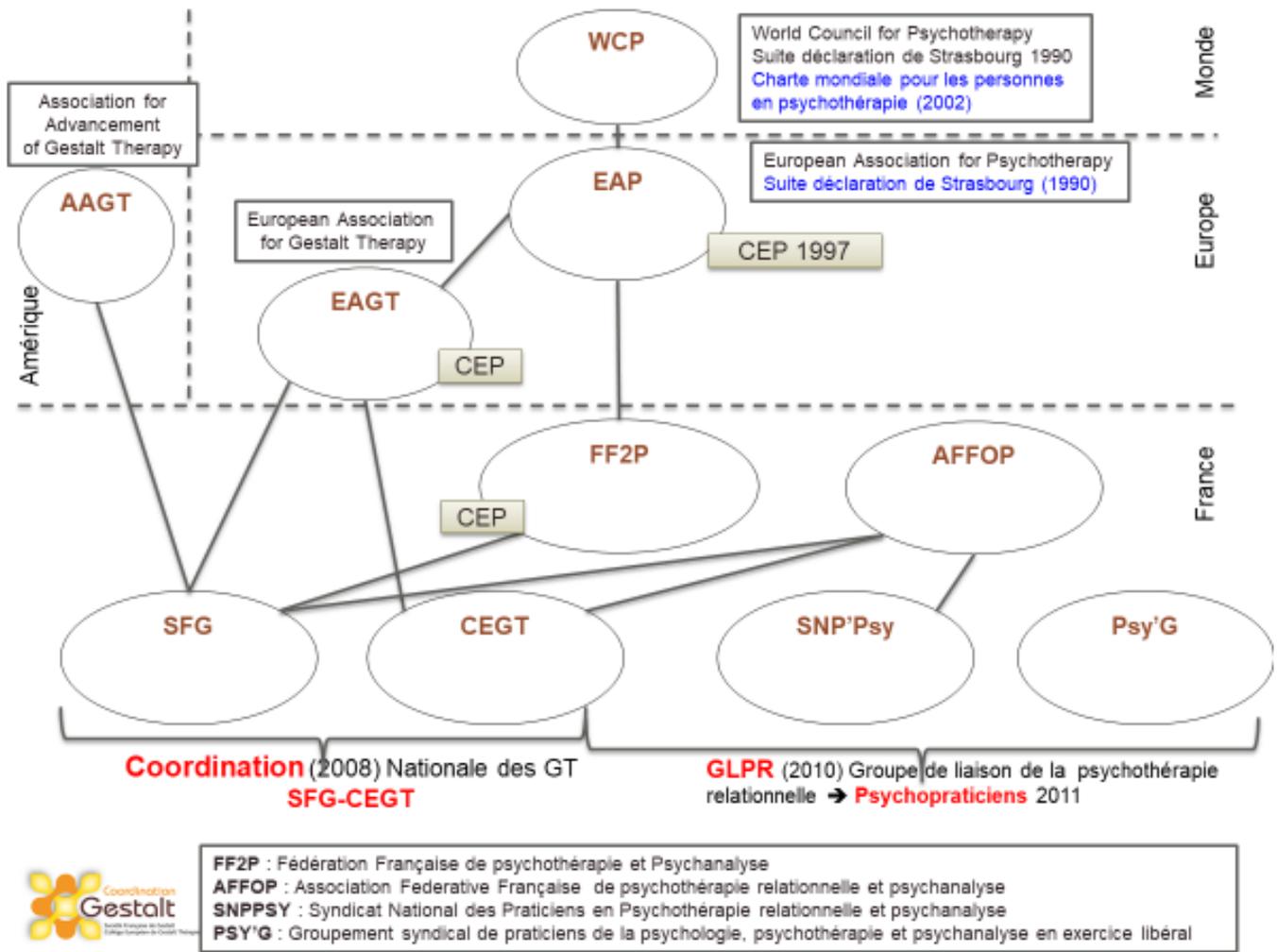
D'autres groupes, plus informels, peuvent se réunir pour travailler ensemble et créer des espaces de convivialité.

*S'il n'y a pas de groupe local près de chez moi,
peut-être est-ce l'occasion d'en créer un !*

Fiche 3.8

Réseau
Psychothérapie

Les associations internationales de Gestalt-thérapie et de psychothérapie



En France :

- Le **PSY'G** rassemble des praticiens qualifiés, compétents, responsables et engagés dans l'action syndicale pour la défense et la promotion de l'exercice libéral. Il a pour objet l'étude et la défense des droits des intérêts matériels, économiques, moraux et sociaux de ses membres. Peuvent faire partie du PSY'G, les praticiens issus des différentes formations exerçant les

diverses pratiques : Psychologique, Psychothérapique, Psychanalytique. Le PSY'G souhaite avoir du syndicalisme une vision globale et d'avenir. Le PSY'G travaille aussi à Bruxelles, dans le cadre de l'Union Européenne.

- ✧ **Le SNPPSY** (Syndicat National des Praticiens en Psychothérapie). Ce syndicat pluraliste compte aujourd'hui environ 600 psychopraticiens relationnels, psychologues, psychanalystes et psychiatres, appartenant à des courants théoriques divers.
Le SNPPsy est membre fondateur et membre agréé de l'Affop.

- ✧ **La FF2P** (Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse) a été créée en mai 1995 pour regrouper les différents courants psychothérapeutiques et psychanalytiques en France. Elle a comme mission non seulement de « promouvoir la psychothérapie comme discipline spécifique, mais aussi de contribuer à l'information du public et à la protection des usagers ». La FF2P rassemble des organismes et des membres individuels. 58 organismes — écoles et instituts de formation, associations nationales ou régionales, un établissement privé d'enseignement supérieur — représentant de nombreux courants (psychanalyse, cognitivisme, thérapies familiales, thérapies humanistes existentielles et psychocorporelles) font partie de la FF2P.

- ✧ **L'AFFOP** (Association Fédérative Française des Organismes de Psychothérapie) a été fondé en 1999 par les deux syndicats historiques, le PSY'G et SNPPsy. Cette association s'attache à promouvoir la psychothérapie dans son ensemble et à concourir au développement professionnel des psychothérapeutes plutôt qu'à établir leur conformité à telle ou telle méthode particulière.

- ✧ **L'APSOS** (Association des praticiens en psychothérapie pour un soutien social) regroupe aujourd'hui des praticiens en psychothérapie appartenant à différents courants et justifiant tous d'un cursus de formation certifié et d'une éthique clairement établie. Des psychothérapeutes bénévoles réunis pour recevoir des personnes en détresse sociale.

Cette association peut vous permettre de démarrer votre activité, autour d'un engagement bénévole, mais aussi de créer des liens, car elle organise des réunions de praticiens, moment idéal pour connaître et se faire connaître.

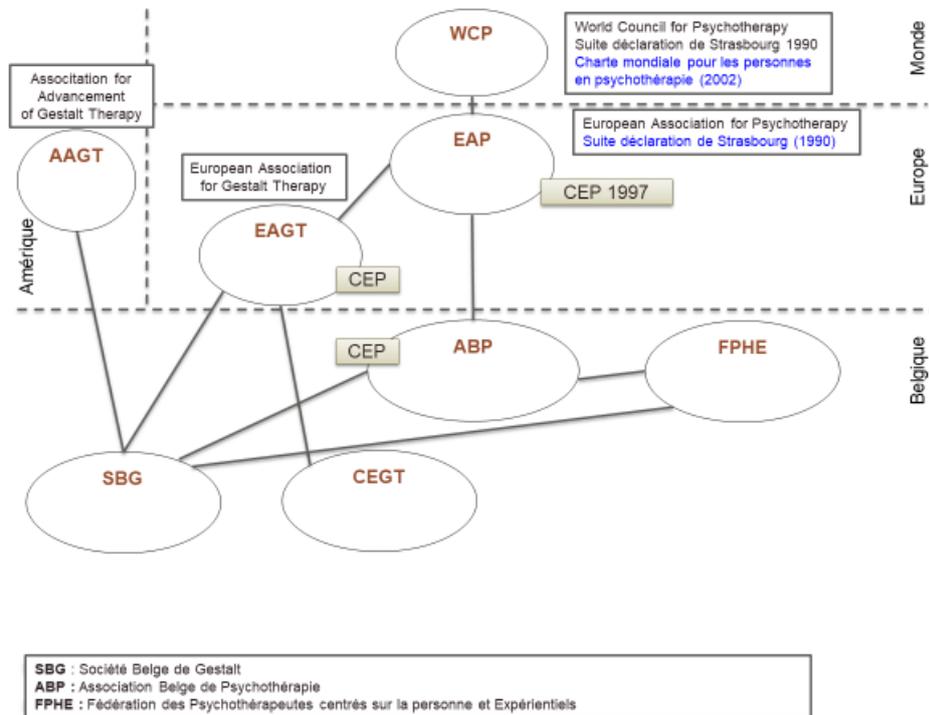
Et enfin, localement...

Dans toutes les régions, différents clubs ou regroupements – clubs d'entrepreneurs, entrepreneuriat féminin, par exemple - existent. Ils organisent des déjeuners ou soirées pour faciliter les rencontres et échanger contacts et cartes de visites, toutes professions confondues. Ils nous permettent ainsi d'étoffer notre réseau professionnel et d'élargir nos possibilités !



En Belgique :

Pour la Belgique, nous adaptons le schéma global :



- ✦ **La SBG** (Société Belge de Gestalt) est une association professionnelle visant à promouvoir une Gestalt-thérapie de qualité. Cette société s'insère dans un mouvement plus large qui englobe l'ensemble des différents courants de la psychothérapie en Belgique et au niveau Européen. La Société belge de Gestalt, poursuit sa mission première : faire vivre et développer notre communauté gestaltiste, forte de ses valeurs et de ses différents courants et facettes.
- ✦ **L'ABP** (Association Belge de Psychothérapie) – BVP est une fédération professionnelle représentant en Belgique l'European Association for Psychotherapy (EAP) et délivrant le Certificat Européen de Psychothérapie. Son objectif vise à faire reconnaître la psychothérapie comme une profession autonome exigeant un haut niveau de formation.
- ✦ **La FPHE** (La Fédération belge des Psychothérapeutes Humanistes centrés sur la personne et Expérientiels) - FHEP s'est créée en octobre 2006 pour répondre à un besoin de reconnaissance des psychothérapeutes et des associations professionnelles de ce courant. Elle est une fédération reconnue par le Ministère des Classes Moyennes.

Ces associations sont bilingues et accueillent des thérapeutes francophones et néerlandophones.